



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Recu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 081-200034056-20251125-D2025\_103-DE



## Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX -- FADDI - FRASSIN - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIE Sche.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

**N° 2025/103**

**Objet : Economie : ZA Condomines - Vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise NOVABOIS**

Monsieur le Président fait état du projet de l'entreprise NOVABOIS, présenté à l'ensemble des Maires de la CCLPA, lors du bureau du mardi 7 novembre 2025, en présence de son dirigeant, Monsieur Mathieu MOLLE.

NOVABOIS est une entreprise spécialisée dans la conception et la construction de bâtiments en bois et métal. Basée à Castres et Labruguière depuis plus de 10 ans et avec une activité croissante régulière, l'entreprise est désormais à la recherche d'un terrain pour y implanter un bâtiment qui devrait occuper à terme une surface d'environ 5 000 m<sup>2</sup>, pour produire et assembler de grandes pièces destinées à la construction. NOVABOIS est une entreprise moderne et tournée vers l'avenir qui contribue en plus au développement des territoires grâce aux projets de constructions qu'elle réalise.

Dans la perspective d'installer de nouvelles entreprises, la CCLPA avait fait l'acquisition en 2023, d'un terrain situé dans le prolongement de la zone d'activités Condomines actuelle. Afin de permettre à l'entreprise NOVABOIS, domiciliée Zone du Causse, 5 Rue Claude Galien – 81290 LABRUGUIERE, de s'installer sur notre territoire, Monsieur le Président, propose aux membres du conseil, de vendre à l'entreprise NOVABOIS la parcelle n°ZB 181, d'une surface de 25 479 m<sup>2</sup>, située à Fréjeville, au prix de 600.000,00 €HT, soit environ 23,55 €HT/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre à l'entreprise NOVABOIS, société par action simplifiée, dont le siège est à LABRUGUIERE (81290) ZA du Causse, 5 Rue Claude Galien, identifiée au SIRET sous le numéro 528 130 867 00039 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CASTRES (Tarn), représentée par Monsieur Matthieu MOLLE, en qualité de Directeur Général, la parcelle section ZB n°181, d'une surface de 25 479 m<sup>2</sup>, située à Fréjeville, au prix de 600.000,00 €HT, soit environ 23,55 €HT/m<sup>2</sup>.
- dit que l'entreprise NOVABOIS aura la possibilité d'user d'une faculté de substitution afin que la réalisation par acte authentique puisse avoir lieu soit au profit de l'entreprise NOVABOIS, soit au profit de toute autre personne morale que ce dernier se réserve de

désigner. A titre de condition de validité de la substitution, le conseil de communauté décide que cette personne morale devra être dirigée et composée majoritairement des associés actuels de la société sus dénommée NOVABOIS, et pour laquelle sera assurée seule ou conjointement, par ledit Monsieur MOLLE.

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

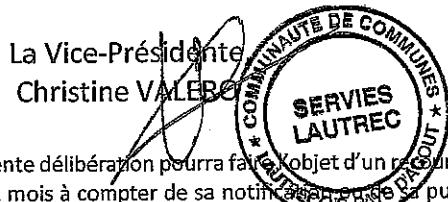
Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

S<sup>2</sup>LO

EIDA081-200034056-20251125-D2025\_103-DE

La Vice-Présidente  
Christine VALEBO



Le secrétaire de séance,  
Laurent VANDENDRIESSCHE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à la publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.